Co	ollège électoral français		
Pro	ovince de ⁽¹⁾		
Bu	reau principal de province		
		ELECTION DU SENAT DU Procès-verbal de réception des tabl principaux de c	pleaux des bureaux
I.	Constitution et composition	<u>n du bureau</u>	
			heures dans le local situé à, mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M)).
	M		
	Ont siégé comme témoins :		
	: M : M		
		-	ment prévu à l'article 104 du Code électoral (il en est r et à mesure de leur arrivée et ils ont prêté le serment
	OBSERVATIONS:		
II.	Réception des états récapitu	<u>ulatifs</u>	
	Cantons électoraux	Heure de la réception de l'état récapitulatif dressé par le bureau principal de canton	Observations
<u> </u>			

Le bureau principal de province reprend, par bureau principal de canton, sur un état récapitulatif (voir annexe) le nombre des bulletins déposés, le nombre des bulletins blancs ou nuls, le nombre des bulletins valables et pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre des bulletins avec des votes de liste, le total des bulletins avec des suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat de chaque liste, le total des suffrages nominatifs qu'il a obtenus.

Le bureau totalise pour l'ensemble de la province toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste.

Après totalisation par le bureau principal de province, sur un tableau récapitulatif, pour l'ensemble de la province, des chiffres figurant aux tableaux récapitulatifs dressés par les bureaux principaux de canton, le président transmet sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, le procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif au président du bureau principal de collège et au Ministre de l'Intérieur (Article 161bis, alinéa premier, du Code électoral).

Conformément à l'article 161 bis du Code électoral, le président du bureau principal de province met ce procès-verbal, rédigé séance tenante en double exemplaire et signé par les membres du bureau principal et par les témoins, ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement des bureaux principaux de canton et l'état récapitulatif pour l'ensemble de la province sous enveloppe, la scelle et la fait remettre, par la voie la plus rapide, au président du bureau principal de collège français, qui en donne récépissé.

Fait à	, le	. 2007.	
Le Secrétaire,			Le Président,

Les assesseurs,

<u>P.S.</u>: En vue du paiement de jetons de présence n'oubliez pas de remettre la liste ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le jour du scrutin, au président du bureau principal de canton du chef-lieu du bureau principal de province.

^{(1) -} ou la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Dans la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le procès-verbal et l'état récapitulatif sont établis en deux exemplaires: l'un dans lequel sont repris les résultats destinés au bureau principal de collège français et l'autre dans lequel sont repris les résultats destinés au bureau principal de collège néerlandais.

⁻ Le président du bureau principal de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde transmet sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, respectivement au président du bureau principal de collège français et au président du bureau principal de collège néerlandais ainsi qu'au Ministre de l'Intérieur, le procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif correspondant. Une version papier des tableaux récapitulatifs ainsi que du procès-verbal est également transmise au président du bureau principal du collège français et au président du bureau principal du collège néerlandais (article 161bis, alinéa 3 du Code électoral).

					_	- 14	_
ANNEXE	Α	I.A	F()R	MIII	ж.	R/1	h

Los soussi	onás la Brásidant		ELE du paiement des jeton t les Assesseurs du bu	s de prése		bres du	bureau	ı électora	-				
NOM ET PRENOM	ADRESSE	FONCTIO N	CODE POSTAL ET COMMUNE	ileau elect	orar susmem			E COMP		s figura	int ci-des	MONTANT EUR	SIGNATURE
		P			-							90	
		S			-							60	
		A			-					-		60	
		A			-							60	
		A			-							60	
		A			-							60	
					-								
					-					-			
			e la présence des pers de canton du chef-lieu	où est éta		princip	al de pi		_	_).

Province:

⁽¹⁾ Le nom et le prénom sont précédés de la mention à Madame (Mme) ou Monsieur (M.).

⁽²⁾ En ce qui concerne la fonction ; complétez comme suit P pour le Président, A pour les assesseurs et S pour le Secrétaire

⁽³⁾ Le lundi matin suivant le scrutin, le président du bureau principal de canton doit remettre cette formule, ainsi que les autres formules de paiement du canton électoral, au percepteur du bureau de poste indiqué.

ANNEXE A LA FORMULE B/16

Collège électoral français
Province de:
Bureau principal de province

ELECTION DU SENAT DU 10 JUIN 2007

Etat récapitulatif - Les résultats au niveau de la province

Récapitulatif pour les cantons électoraux	Nombre des bulletins trouvés dans les urnes	Nombre des bulletins blancs ou nuls	Nombre des bulletins valables
Canton de			
TOTAUX			

	LISTE		
1°	2°	3°	4°
Nombre de bulletins de vote marqués en tête de liste	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°):
(Chiffre électoral de la liste)

						LIST	Е	••						
	Nomb	re des v	otes non	ninatifs a	attribu	és aux	candida	ts titul	aires d	ont les	noms	sont in	diqués	
	ci-dessous													
							_							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

	LISTE										
Non	Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats suppléants dont les noms sont indiqués ci-dessous										
1	2	3	4	5	6	7	8	9			